

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du lundi 28 mars 2022
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé le comité de pilotage local qui s'est déroulé le lundi 28 mars 2022 à la salle des fêtes de Lamaguère.

Etaient présents :

- Hugo **GIRARD**, Chargé de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animateur du site Natura 2000
- Grégory **HOULLER**, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, adjointe au maire de Villefranche d'Astarac et retraité agricole
- Sandrine **LEPRUN**, Directrice du CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du site
- Benjamin **LONG**, Chargé de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animateur du site Natura 2000
- Rémy **OUSTRIERES**, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement, en charge de Natura 2000
- Florence **PINAREL**, élue à la mairie de Simorre et agricultrice sur le site
- Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère, agriculteur et président du COPIL Natura 2000
- Thomas **ROUSSEL**, Office Français de la Biodiversité
- Gaël **BERDY**, technicien de rivières Gimone aval au SYGRAL
- Alexandra **BOIRON**, chargée de missions environnement et réglementaire à la CACG

Etaient excusés :

- Florent **NONON**, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière Occitanie (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le site
- Nicolas **BERNADICOU**, Chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- Pierre-Emmanuel **RECH**, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN)
- Myriam **DESCLAUX**, Agricultrice à Pellefigue
- La **DREAL Occitanie**
- **Nature en Occitanie (NEO)**
- **Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP)**

À 14h05 **Jean-Marc ROGER** ouvre le COPIL en souhaitant la bienvenue. **Rémy OUSTRIERES** introduit la réunion du comité en remerciant Monsieur le Maire de Lamaguère de nous accueillir ainsi que tous les participants pour leur présence pour ce COPIL organisé un peu tardivement.

Un tour de table permet à chacun et chacune de se présenter.

Hugo GIRARD et **Benjamin LONG**, animateurs du site Natura 2000, présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

1. Bilan annuel 2021 d'activité de l'animation Natura 2000

- Contractualisation / Communication / Animation générale
- Réactions / Questions
- 2. Programme animation 2022
 - Réactions / Questions
- 3. Actualités Natura
 - Réactions / Questions

I. BILAN D'ACTIVITE 2021 DE L'ANIMATION NATURA 2000

Hugo GIRARD commence avec un rappel de quelques éléments de contexte du site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux de conservation). (cf. diaporama p.4 à 8).

Rémy OUSTRIERES rajoute que le Code de l'Environnement prévoit que la gouvernance des sites Natura 2000 soit portée par les collectivités. A défaut de collectivité, l'État assure le portage de l'animation et passe donc par des marchés publics pour attribuer cette mission à une ou des structure(s) animatrice(s).

- **Bilan de la contractualisation**

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qu'il existe pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ni agriculteur ni forestier.

La période de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc), (1^{er} avril – 17 mai 2021) était hors période d'animation Natura 2000 (commencement en août 2021). Un bilan rapide de la contractualisation est présenté. De plus l'année 2021 est une année de transition en attendant la PAC 2023, seulement le renouvellement des contrats engagés en 2016 était possible (cf. diaporama p. 9 à 12). On recense tout de même 25 renouvellements sur les 32 contrats de 2016.

Il n'y a pas de nouveau contrat hors agricole. Un suivi des différents contrats Natura 2000 en cours a permis aux nouveaux animateurs de rencontrer les acteurs et découvrir le terrain. De nombreux échanges ont également eu lieu avec la DDT pour les demandes de paiement.

Rémy OUSTRIERES ajoute que la DDT est un maillon de la chaîne dans ces contrats Natura 2000. La demande de paiement passe par eux puis est envoyée à l'ASP (Agence de Services et de Paiements). La DDT ayant accumulé du retard depuis 2020, ils travaillent depuis l'automne 2021 à solder ce retard.

Hugo GIRARD continue en soulignant qu'une Charte Natura 2000 a été signée sur les communes de Tachaires, Lamaguère et Simorre par des propriétaires. 5 autres Chartes se poursuivent

Hugo GIRARD présente ensuite le bilan de l'animation hors contrat : veille régulière au niveau du foncier avec accompagnement et information des nouveaux propriétaires sur le terrain. Concernant l'évaluation des incidences, l'ADASEA apporte de l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour que le porteur de projet puisse conclure ou pas sur une incidence Natura 2000 au travers de cartes spécifiques et éventuellement des visites de terrain. Une part de l'animation Natura 2000 consiste en de la coordination et de la contribution avec les différents partenaires et à différentes échelles (site, Département, Région, ...). (cf. diaporama p.19 à 24).

- **Bilan des suivis**

Benjamin LONG détaille les suivis mis en place (cf. diaporama p.25 à 33).

- Suivi de la végétation en lien avec les pratiques :

Les points analysés en 2009 par Claire LEMOUZY ont été revus avec 2 passages en 2020 centrés sur des relevés phytosociologiques et les orchidées tardives et un passage en 2021 pour les orchidées précoces sur 18 stations.

L'ensemble des données flore récoltées ont été saisies dans la base de données de l'Association Botanique Gersoise.

Pour chacune des stations, une fiche station a été réalisée reprenant diverses informations (gestionnaire, description du milieu, historique de la gestion, comparatif photo entre 2009 et 2020 ainsi que la liste des espèces observées).

Les premiers résultats montrent une assez bonne conservation des stations de pelouses à orchidées dans le temps, la plupart étant encore en place, et sous contrat MAE. A noter que la végétation était plus précoce en 2020 par rapport à 2009.

Sur les stations sans gestion, l'embroussaillage se poursuit à vitesse lente mais l'absence d'entretien réduit le nombre d'orchidées en espèce et en nombre. Les habitats naturels d'intérêt communautaire se dégradent en lien avec cette non-gestion.

Un travail supplémentaire doit être mené cette année pour connaître plus précisément les pratiques de gestion mises en place sur les parcelles suivies.

- **Bilan de la communication**

Hugo GIRARD rappelle des différents outils de communication mis en place sur ce site (plaquette, site internet, vidéo d'informations, ...). Un article pour le bulletin municipal de Villefranche d'Astarac a également été réalisé. (cf. *diaporama p.35 à 38*).

II. PROGRAMME ANIMATION 2022

L'animation 2022 a repris le 8 mars suite à un marché public et se poursuit jusqu'au 31 décembre 2022 avec une année de prorogation possible si le transfert de l'animation Natura 2000 à la Région n'est pas encore acté. (cf. *diaporama p.58 à 59*).

Rémy OUSTRIERES complète en reprenant le contexte de l'animation des dernières années : marché public triennal 2018-2021, puis marché public d'août à décembre 2021 et nouveau marché pour 2022 avec une clause pour l'année 2023.

Pour cette période d'animation, la DDT souhaite un bilan à jour et notamment un état des lieux des habitats naturels pour la passation à la Région.

Hugo GIRARD souligne que les conditions de contractualisation pour les MAEc seront les mêmes que pour 2021, uniquement le renouvellement des MAEc 2017 et 2021 (annuelles). Les contrats hors agricoles seront également limités cette année (fin de programmation).

Jean-Marc ROGER demande si tous ces contrats Natura 2000 sont efficaces ?

Thomas ROUSSEL répond que l'on commence à avoir du recul sur Natura 2000 mis en place depuis 30 ans mais qu'il est difficile de conclure, beaucoup d'autres facteurs sont à prendre en compte.

Sandrine LEPRUN rebondit sur les 30 ans de Natura 2000, des animations seront prévues sur le territoire.

III. ACTUALITES NATURA 2000

1. Loi 3DS

Rémy OUSTRIERES présente les changements sur le portage de Natura 2000 lié à la loi 3DS. Il s'agit du transfert de l'État vers le Conseil Régional des sites Natura 2000 terrestres. Des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée Nationale sont en cours.

Jean-Marc ROGER s'inquiète de l'animation locale qui est faite et des COPIL, interlocuteurs proches dans les DDT, comment cela va se passer avec la Région ?

Rémy OUSTRIERES répond que pour l'instant la Région est dans une optique de continuité.

2. Évolution de la dotation biodiversité

Hugo GIRARD présente l'évolution de la dotation biodiversité qui peut être versée aux communes suivant différents critères.

3. Utilisation des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000

Hugo GIRARD explique le recours de France Nature Environnement au Conseil d'État qui laisse 6 mois au gouvernement pour encadrer ou supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000. Pour l'instant, peu d'informations reviennent des ministères. Les animateurs comme la DDT sont en attentes d'informations.

Jean-Marc ROGER signale qu'il s'agit d'une contrainte supplémentaire alors que Natura 2000 avait été présenté par l'État français comme un zonage environnementale sans contrainte forte supplémentaire.

Rémy OUSTRIERES souligne que les DDT et les animateurs ont fait remonter aux ministères les actions déjà mises en place via les MAEc ou autres dans ce sens. Nous sommes en attente de retours de leur part.

Jean-Marc ROGER craint la sanctuarisation des milieux agricoles et pense que selon ce qui est décidé les communes reréfléchissent à leur engagement dans le PNR.

4. Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030

Rémy OUSTRIERES présente cette stratégie qui vise à classer 30% du territoire national dans une aire protégée. Dans le Gers, l'état des lieux donne 6 sites Natura 2000 et 21 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels. Soit 2,6% du Département. Il est proposé d'intégrer les Espaces Naturels Sensibles, les vieilles forêts (la forêt de Betcave-Aguin acquise par le CEN est incluse dans cette SNAP), les sites du plan de relance 2021, les Arrêté de Préfectoral de Protection du Biotope ou encore le PNR Astarac.

Jean-Marc ROGER rappelle que l'objectif de Natura 2000 est la protection des espèces et des habitats naturels notamment par l'élevage mais l'élevage diminue et cet objectif pourrait donc dans l'avenir pas être atteint. Mais plus qu'un problème lié à Natura 2000, cette diminution de l'élevage est un problème sociétal.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.